

Conditions Générales d'Utilisation TICKETPLACE du Paris Saint-Germain

1. Définition :

Acheteur : désigne la personne physique qui souhaite acheter un Billet sur la Plateforme ;

Abonné : désigne la titulaire personne physique d'un abonnement (hors abonnement avec prestations de relations publiques) aux Matches pour une saison ;

Billet : désigne un billet pour un Match ou le droit d'accès à un Match compris dans l'abonnement d'un Abonné dont la cessibilité est autorisée par le Paris Saint-Germain (sous les conditions et termes prévus) et qui ne serait pas interdite en vertu des dispositions légales ou réglementaires ou d'une décision administrative ou des instances gouvernant le Football. Il est notamment précisé que les Billets associés à des Prestations de Relations Publiques ne peuvent, sauf autorisation expresse du Paris Saint-Germain, être mis en vente sur la Plateforme. Il en est de même pour les Billets correspondant à des Matches faisant l'objet de décisions de huis-clos, de report ou d'annulation prises par les instances gouvernant le football ou les autorités administratives et/ou de police ;

Commission : désigne les commissions dues et acquittées par l'Acheteur et/ou le Vendeur en cas de réalisation d'une cession de Billet par l'utilisation des services de mise en relation de la Plateforme. Les taux de Commission sont disponibles dans le parcours client sur la Plateforme ;

Co-vendeur : désigne un Abonné personne physique dont le Billet est mis en vente sur la plateforme par le Vendeur au sein de la même Offre ; les Co-vendeurs sont solidaires entre eux à l'égard du Paris Saint-Germain ;

Match : désigne un match disputé à domicile par l'équipe professionnelle masculine du Paris Saint-Germain. Cela inclut les Matches de Coupe Nationale (hors finales) et Coupes d'Europe (hors finales) joués par l'Equipe à domicile, sous réserve des décisions de huis-clos, de report ou d'annulation prises par les instances gouvernant le football ou les autorités administratives et/ou de police ;

Offre : proposition de vente de Billet(s) sur la Plateforme par un Vendeur ;

Option : désigne les options applicables aux Offres décrites à l'article 5.2 ci-après et souscrites par le Vendeur ;

Paris Saint-Germain : désigne la SASP Paris Saint-Germain Football ;

Prix de Vente : désigne le montant demandé par le Vendeur dans son Offre de vente de Billet sur la Plateforme ;

Prix Net : désigne le montant perçu par le Vendeur après déduction sur le Prix de Vente, de la Commission due par le Vendeur et, le cas échéant, du montant des Options ;

Prix Total : prix payé par l'Acheteur composé du Prix de Vente majoré de la Commission à acquitter par l'Acheteur ;

Règlement Intérieur : désigne le règlement intérieur du Parc des Princes et/ou de tout autre stade au sein duquel un Match serait délocalisé. Le Règlement Intérieur est disponible à l'adresse : <http://billetterie.psg.fr/fr/cgv>. En cas de délocalisation, les dispositions du règlement intérieur du Parc des Princes continueront à s'appliquer dans les rapports entre les parties ainsi que celles du stade au sein duquel le Match délocalisé se déroulera. En cas de contradiction entre les stipulations, les dernières prévaudront ;

Plateforme : désigne la plateforme de revente et achat de Billet du Paris Saint-Germain accessible à l'adresse : « ticketplace.psg.fr » (ou à toute autre adresse qui s'y substituerait) permettant la mise en relation des Acheteurs et des Vendeurs ;

Titulaire d'un billet : désigne la personne physique ayant acheté un billet (à l'exclusion de tout billet associé à des prestations de relations publiques) pour un Match ;

Utilisateur : désigne toute personne navigant sur le Site et/ou recourant aux services de la Plateforme. Comme cela est précisé ci-après, en utilisant/ navigant sur le Site et/ou en utilisant les services de la Plateforme, l'Utilisateur accepte les présentes Conditions Générales dont il reconnaît avoir eu connaissance au préalable. Il s'engage en outre à respecter les droits de propriété intellectuelle attachés au Site et à chaque éléments (en ce compris les présentes Conditions générales d'utilisation) ;

Vendeur : désigne l'Abonné ou le Titulaire d'un billet qui met en vente un Billet sur la Plateforme.

2. Objet

Les présentes ont pour objet de définir les termes et conditions d'utilisation des services de la Plateforme dans lesquelles un Vendeur peut proposer un Billet à la vente sur la Plateforme au moyen d'une Offre et un Acheteur peut acquérir ledit Billet par l'acceptation de l'Offre. Elles ont vocation, en tant que de besoin, à régir également les conditions d'utilisation et de navigation sur le Site par tout Utilisateur.

Par l'utilisation du Site, l'Utilisateur s'engage à respecter les présentes Conditions Générales d'Utilisation dont il déclare avoir pris connaissance et qu'il accepte. Par ailleurs, l'utilisation des Billets est soumise au respect des Conditions Générales de Vente de Billetterie édictées par le Paris Saint-Germain, dont l'Utilisateur a eu connaissance et qu'il déclare avoir accepté.

Le Paris Saint-Germain se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment et sans préavis. Les Conditions Générales d'Utilisation applicables sont celles mises en ligne sur le Site et acceptées à la date de chaque utilisation.

3. Utilisation de la Plateforme

Pour utiliser la Plateforme, l'Utilisateur se connecte en s'identifiant à l'aide de son identifiant et son mot de passe dédiés. Ces identifiants étant strictement personnels, l'Utilisateur s'engage à ne pas les communiquer à des tiers. Dans le cas contraire, le Paris Saint-Germain décline toute responsabilité.

Restrictions : Seuls sont autorisés à utiliser la Plateforme et ses services les personnes physiques de plus de 16 ans et les mineurs de moins de 16 ans bénéficiant de l'autorisation du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale.

L'utilisation de la Plateforme est interdite à toute personne faisant l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire d'interdiction de stade, à toute personne étant en situation d'impayé auprès du Paris Saint-Germain ainsi qu'à toute personne ayant contrevenu aux dispositions des Conditions Générales de Vente Billetterie/Abonnement ou Relations publiques du Paris Saint-Germain ou au règlement intérieur du Parc des Princes relatives à la sécurité ou de tout autre stade au sein duquel un Match serait délocalisé.

4. Conditions des Offres

4.1 Billets pouvant faire l'objet d'une Offre

Il est rappelé que seuls peuvent faire l'objet d'une Offre de vente les Billets pour un Match dont la cessibilité est autorisée par le Paris Saint-Germain et qui ne serait pas interdite en vertu des dispositions légales ou réglementaires ou de décisions administratives ou des instances gouvernant le Football. Sont en particulier exclus de la vente les Billets associés à des Prestations de Relations Publiques (qui font l'objet, le cas échéant, de conditions particulières) ainsi que les Billets correspondant à des Matches faisant l'objet de décisions de huis-clos ou d'annulation prises par les instances gouvernant le football

ou par les autorités administratives et/ou de police. Il est également rappelé que les invitations et accréditations ne peuvent être vendues.

L'Abonné peut céder individuellement, à titre onéreux, un ou plusieurs droits d'accès aux matchs compris dans son Abonnement. La(les) cession(s) envisagée(s) ne peut(vent) intervenir que dans la limite suivante : le montant total des Prix Nets de cession des droits d'accès compris dans son Abonnement par un Abonné au cours d'une Saison ne pourra excéder le prix de l'Abonnement. Ce montant sera, le cas échéant, augmenté du complément de prix qui serait acquitté par l'Abonné en cas de qualification de l'Equipe au-delà des 1/8^{ème} de finale de Ligue des Champions ou de Ligue Europa. Ainsi, l'Abonné ne peut pas vendre au-delà du prix de l'Abonnement jusqu'à la qualification de l'Equipe pour les ¼ de finale, puis le cas échéant pour les ½ finale.

Lorsque le Vendeur donne les références du Billet qu'il souhaite proposer à la vente, le Paris Saint-Germain l'informe si le Billet peut faire l'objet d'une Offre sur la Plateforme.

Seul un Billet en cours de validité peut faire l'objet d'une Offre sur la Plateforme. Aucun bénéfice, produit promotionnel (gratuit ou non) ou prestations ne peut être associé ou intégré à l'Offre de Billet.

4.2 Période d'Offres

Les Billets peuvent faire l'objet d'une Offre sur la Plateforme pendant les périodes définies par le Paris Saint-Germain pour chaque Match autorisé. Les Utilisateurs sont invités à se référer au Site pour connaître les dates d'ouverture des mises en vente.

4.3 Prix de Vente

Le Prix de Vente est librement fixé par le Vendeur dans les limites des Prix minimum et maximum indiqués par le Paris Saint-Germain. Le Prix de Vente peut être différent de la valeur faciale à laquelle le billet a été vendu par le Paris Saint-Germain.

Il est précisé néanmoins que le Paris Saint-Germain se réserve le droit de fixer un Prix de Vente de Billet maximum et/ou minimum pour chaque Match et/ou chaque catégorie de billets.

Le Paris Saint-Germain prélèvera une Commission sur le Prix de Vente de sorte que le Vendeur ne percevra que l'équivalent du Prix Net.

Le Vendeur fait son affaire de ses obligations de déclaration et de paiement de toute taxe et/ou droits et/ou impôt dont il serait redevable sans que le Paris Saint-Germain puisse être inquiété. Le Vendeur garantit le Paris Saint-Germain contre toute responsabilité à ce titre et s'engage à le relever et/ou l'indemniser de toute somme qui lui serait réclamée.

4.4 Modification d'une Offre

L'Offre est modifiable à tout moment par le Vendeur (Prix de Vente, retrait de l'Offre ...) jusqu'à son acceptation par un Acheteur, auquel cas les dispositions de l'article 5.4 ci-après s'appliquent.

5. Procédure de vente des Billets

Après s'être connecté, le Vendeur propose son Billet à la vente conformément à la procédure d'Offre indiquée sur la Plateforme.

Sous réserve des dispositions de l'article 9 ci-après, le Vendeur pourra intégrer dans son Offre la vente d'au maximum 4 (quatre) autres Billets d'autres Abonnés uniquement en renseignant les numéros d'accès, rang, place et numéro Abonné ainsi que le Numéro ID des Co-vendeurs qui lui donnent mandat à cet effet, sans que le Paris Saint-Germain puisse être inquiété à cet égard.

Pour les Billets donnant accès au virage, les places doivent être situées dans le même accès. Pour les Billets donnant accès aux autres tribunes que les virages, les places doivent être contiguës.

Les Offres portant sur des Billets ne pouvant être mis en vente ne seront pas publiées. Il en ira de même des Offres portant des risques de fraude ou de blanchiment.

5.1 Renseignements

Le Vendeur renseigne les informations relatives au(x) Billet(s) offert(s) à la vente (match, numéro de place ...). Le Vendeur doit également renseigner ses coordonnées bancaires (RIB) et/ou ceux des Co-vendeurs afin de percevoir le Prix Net.

5.2 Affichage des Offres/Options

Les Offres sont affichées par ordre chronologique de mise en vente, de la plus ancienne à la plus récente. Le Vendeur dispose néanmoins des Options payantes suivantes :

- Surbrillance de l'Offre (1,5 € TTC) ;
- Affichage en première ligne de l'Offre (10€ TTC). Cette Option n'est disponible que pour une Offre par catégorie de place et par Match.

Les Options sont payables par le Vendeur :

- Uniquement si l'Offre fait l'objet d'une vente définitive dans le cas où l'Option a été souscrite dès la mise en ligne de l'Offre ;
- Comptant si l'Option est souscrite à l'occasion d'une modification de l'Offre.

5.3 Achat de Billet

Afin d'accepter une Offre, l'Acheteur devra ouvrir un compte en se connectant à l'aide de son identifiant et son mot de passe dédiés.

L'Acheteur peut rechercher une Offre via l'outil de recherche intégré au Site.

L'Acheteur choisit une Offre et procède à son achat conformément aux instructions présentes sur la Plateforme. Une fois le paiement accepté par l'Acheteur et validé par le mandataire prestataire de paiement du Paris Saint-Germain, le Vendeur reçoit une notification et la vente est définitivement formée conformément aux dispositions de l'article 5.4 ci-après, sous réserve du paiement effectif du Prix Total.

5.4 Effets de la vente de Billet

Sous réserve du paiement effectif du Prix Total et sauf risque de fraude, la vente d'un Billet est irrévocable, définitive et sans conditions. Elle ne peut être annulée par le Vendeur et entraîne définitivement la libération de la place.

Il est précisé en tant que de besoin que, sous réserve du parfait paiement du Prix Total par l'Acheteur, le Billet pour le Match concerné est transféré à l'Acheteur ; le Vendeur, qu'il soit Abonné ou Titulaire d'un billet, ne pourra plus accéder au Stade par l'effet du transfert intervenu. Le Vendeur sera informé par mail du paiement réalisé par l'Acheteur.

6. Obtention des Billets

Les Billets sous format électronique (e-Tickets et m-Tickets) doivent être téléchargés par l'Acheteur via son compte personnel et, le cas échéant, transférés à un bénéficiaire conformément aux dispositions des Conditions Générales de Vente de billetterie du Paris Saint-Germain.

A la demande de l'Acheteur (uniquement par Téléphone, au 08.92.72.75.75 [0,34 € la minute], ou tout autre numéro qui s'y substituerait), les Billets peuvent être édités sur support papier composé de deux parties détachables (les « Billets Papier ») et adressés à l'Acheteur par lettre recommandée

AR à l'adresse qu'il aura indiqué. Le Paris Saint-Germain se réserve néanmoins le droit de limiter les différents types de support de Billets suivant les catégories de prix et/ou Matches. L'Acheteur s'engage à respecter les Conditions Générales de Vente de billetterie du Paris Saint-Germain dans le cadre de l'utilisation des Billets ainsi que le Règlement intérieur.

L'Acheteur est d'ores et déjà informé que pour certains Matches, le bénéficiaire des Billets doit être indiqué dès l'achat du Billet, sans possibilité de modification.

7. Paiements

7.1 Moyens de paiement sur la Plateforme

Le prix des Billets et Options est payable uniquement en euros. Les moyens de paiement autorisés pour l'achat de Billet et d'Option (dans le cadre d'une modification d'une Offre) sont : Carte Bleue, Visa, Mastercard, E Carte Bleue, Paypal, American Express, Ideal, Bancontact Mrcash, Jcb, Cup, Diners, Giropay, Discover, Alipay et Sofort.

En cas de souscription d'une Option lors de la mise en ligne de l'Offre et si le Billet faisant l'objet de l'Option est effectivement vendu, le prix de l'Option sera déduit du Prix de Vente.

Le Paris Saint-Germain et son mandataire prestataire de paiement feront leurs meilleurs efforts afin que le Prix Net soit reversé au vendeur dans les 5 jours ouvrés suivant le Match ayant fait l'objet de la vente de Billet.

7.2 Versement du Prix net au Vendeur

Une fois l'Offre acceptée par un Acheteur et validée par le mandataire prestataire de paiement, le Prix Total est collecté par le mandataire prestataire de paiement du Paris Saint-Germain qui reverse le Prix Net.

Dans le cas d'une Offre regroupant plusieurs Billets, le Prix Net est versé, au choix du Vendeur, soit entièrement à ce dernier, soit par parts égales aux Co-vendeurs. Dans le premier cas, les Co-vendeurs sont solidaires entre eux à l'égard du Paris Saint-Germain en sorte que, notamment, le paiement fait au Vendeur libère le Paris Saint-Germain à l'égard des autres et le Vendeur doit compte du paiement aux autres Co-vendeurs.

Nonobstant ce qui précède, le Vendeur et les Co-vendeurs consentent d'ores et déjà et donnent mandat à l'effet que les sommes leur revenant à raison d'une vente de Billet soient versées au Paris Saint-Germain, par priorité et dans la limite de ce qui est dû, en paiement des sommes qu'ils doivent au Paris Saint-Germain, dans un délai de 3 mois suivant le jour auquel il est devenu en situation d'impayé.

7.3 Lutte contre la fraude

La Plateforme bénéficie d'un système de paiement sécurisé intégrant la norme de sécurité SSL. Les données bancaires confidentielles sont cryptées et transmises à un serveur bancaire en charge du traitement et du contrôle.

Afin de prévenir les risques d'usurpation des données bancaires et de renforcer la sécurité des transactions passées sur la Plateforme, le Paris Saint-Germain (ou son mandataire prestataire de paiement), sans que cela constitue une obligation à sa charge, pourrait être amené à réaliser des contrôles destinés à s'assurer de l'identité de l'utilisateur du moyen de paiement utilisé pour le règlement. En cas de défaut ou de refus de répondre aux demandes du Paris Saint-Germain (ou de son mandataire prestataire de paiement) ou de transmettre les justificatifs sollicités, le Paris Saint-Germain se réserve le droit de ne pas valider la vente de Billet.

Le Paris Saint-Germain se réserve également le droit de procéder à l'annulation d'une vente qui présenterait un risque de fraude, notamment d'utilisation frauduleuse de

carte bancaire, ou un risque d'atteinte à la sécurité de la manifestation sportive.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l'attention du mandataire prestataire de paiement du Paris Saint-Germain : ADYEN SARL – 59, rue des Petits champs – 75001 PARIS.

7.4 Enregistrement des coordonnées bancaires

Le Paris Saint-Germain offre la possibilité à l'Utilisateur d'enregistrer ses coordonnées bancaires pour régler ses futurs achats plus facilement et plus rapidement.

Pour ce faire, l'Utilisateur doit cocher la case correspondante sur la page de paiement carte bancaire. Une fois le paiement validé, les données relatives à la facturation et à la carte bancaire utilisée sont enregistrées. Les coordonnées bancaires de l'Utilisateur ne sont pas conservées par le Paris Saint-Germain mais en crypté par son prestataire de paiement sur des serveurs sécurisés.

L'Utilisateur a à tout moment la possibilité de supprimer les données relatives à la carte bancaire enregistrée et/ou de rajouter une autre carte bancaire en cliquant sur le lien prévu à cet effet.

7.5 Factures

L'Acheteur dispose de la faculté de télécharger une facturette pour tout achat et vente de Billet sur la Plateforme.

8. Absence de droit de rétractation

Concernant la vente à distance intervenant entre les Utilisateurs de la Plateforme, il est rappelé que la vente de Billets constituant une prestation de services de loisir devant être fournie à une périodicité déterminée, conformément aux dispositions de l'article L.221-28 12° du Code de la consommation, les dispositions de l'article L.221-18 du même code relatives au droit de rétractation du consommateur ne sont pas applicables à l'achat de Billets à distance.

9. Mandat de cession de Billets

Le Vendeur déclare et garantit de façon indivisible et solidaire qu'il a reçu mandat des Co-vendeurs afin d'intégrer leur Billet dans une Offre et d'en percevoir les sommes correspondantes, en leur nom et pour leur compte, et décharge le Paris Saint-Germain de toute responsabilité à ce titre.

10. Garantie du Paris Saint-Germain

Le Paris Saint-Germain garantit l'authenticité des Billets mis en vente sur la Plateforme.

11. Limites de responsabilité

11.1 Défaut de cession du Titre d'accès

La vente de Billet n'est effective qu'à compter de l'Acceptation par un Acheteur d'une Offre sur la Plateforme. Le Paris Saint-Germain n'est pas responsable de la vente ou non d'un Billet, qui dépend notamment de l'existence d'un Acheteur.

11.2 Suppression d'une Offre

Le Paris Saint-Germain peut, à tout moment, décider de supprimer une Offre, notamment pour des raisons de sécurité ou de risques de trafics. La responsabilité du Paris Saint-Germain ne peut être engagée à ce titre.

11.3 Fonctionnement de la Plateforme

Le Paris Saint-Germain s'efforce de maintenir accessible le Site et/ou la Plateforme. Néanmoins, il peut, à tout moment, modifier ou arrêter, temporairement ou de manière permanente, le fonctionnement de la Plateforme ou de toute partie du Site et/ou de la Plateforme avec ou sans préavis (en ce compris notamment le contenu ou les fonctionnalités de ces derniers). Le Paris Saint-Germain ne garantit pas un accès continu, ininterrompu ou sûr de la Plateforme et/ou du Site, dont le fonctionnement peut être altéré en raison de nombreux facteurs extérieurs (telles que des attaques en déni de services ou de nécessité de maintenance, quelle qu'en soit la nature). Le Paris Saint-Germain ne pourra être tenu responsable envers tout Utilisateur et/ou Acheteur de toute modification, suspension, bogue informatique ou arrêt de la Plateforme et/ou du Site, pour quelque raison que ce soit.

Il est par ailleurs précisé que le Site et/ou la Plateforme pourra être suspendu pour toutes opérations de maintenance et/ou de mise à jour. De telles opérations pouvant nécessiter, ce que l'Utilisateur reconnaît et accepte, la suspension temporaire du Site et/ou de la Plateforme.

12. Rappel légal

Il est rappelé à toutes fins utiles que toute cession de Titre d'accès en dehors de la Plateforme est strictement interdite. En vertu de l'article L.313-6-2 du Code pénal, le fait de vendre, d'offrir à la cession ou d'exposer en vue de la cession ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la cession ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive, culturelle ou commerciale ou à un spectacle vivant, de manière habituelle et sans l'autorisation du producteur, de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation de cette manifestation ou de ce spectacle, est puni de 15 000 € d'amende. Cette peine est portée à 30 000 € d'amende en cas de récidive.

13. Intuitus personae

L'Utilisateur reconnaît que le Paris Saint-Germain consent à l'utilisation du Site et/ou des services de la Plateforme en raison de sa qualité et de ses déclarations. En conséquence, l'Utilisateur garantit l'exactitude des renseignements demandés sur sa situation personnelle.

14. Loi informatique et libertés

Le Paris Saint-Germain s'engage à traiter et à conserver toutes informations personnelles confiées dans le respect des dispositions de la loi n° 78-10 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés » et ce uniquement, pour la gestion de la Plateforme, pour l'organisation et la gestion des Matches qu'il organise et afin de tenir l'Utilisateur informé de l'actualité du Paris Saint-Germain et de lui faire bénéficier en priorité d'offres de biens et services liés à l'activité du Paris Saint-Germain, de ses Matches et de ses partenaires. L'Utilisateur est informé qu'il dispose à l'égard de ces informations d'un droit d'accès, de rectification et de suppression conformément à la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 précitée. Pour exercer ce droit, il lui suffit d'adresser une requête par courriel : billetterie@psg.fr ou par courrier à l'adresse suivante : SASP Paris Saint-Germain - Service Billetterie/Abonnement - 53, avenue Emile Zola – 92650 Boulogne-Billancourt Cedex, et le Paris Saint-Germain s'engage à traiter la demande dans les sept jours ouvrés.

Il est par ailleurs rappelé qu'en vertu de l'article L. 332-1 du Code du sport : « Aux fins de contribuer à la sécurité des manifestations sportives, les organisateurs de ces manifestations peuvent refuser ou annuler la délivrance de titres d'accès à ces manifestations ou en refuser l'accès aux personnes qui ont contrevenu ou contreviennent aux dispositions des conditions générales de vente ou du

règlement intérieur relatives à la sécurité de ces manifestations. A cet effet, les organisateurs peuvent établir un traitement automatisé de données à caractère personnel relatives aux manquements énoncés à l'avant-dernier alinéa du présent article, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis motivé et publié de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. »

15. Suivi/Relation client

Pour toute question ou réclamation entièrement dédiée au suivi de l'utilisation de la Plateforme, le Paris Saint-Germain est joignable par courriel à l'adresse : billetterie@psg.fr.

16. Droit applicable/Litige

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont soumises au Droit français. Tout litige relatif à l'utilisation de la Plateforme devra être porté à la connaissance du Paris Saint-Germain par lettre recommandée à l'adresse suivante : PSG - Service Billetterie/Abonnement - 53, avenue Emile Zola – 92650 Boulogne-Billancourt Cedex. A défaut de règlement amiable, les tribunaux français seront seuls compétents.

Fait à Paris, le 18 août 2016

Par son acceptation lors de l'utilisation du Site et/ou de la Plateforme, l'Utilisateur et/ou l'Acheteur reconnaît avoir préalablement pris connaissance et avoir accepté sans réserve les présentes Conditions Générales d'Utilisation et les Conditions Générales de Vente de billetterie du Paris Saint-Germain.